



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 24 janvier 2022, à la séance extraordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2022-467 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2022.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nomingue, aux heures normales d'ouverture.

Donné le 26 janvier 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 26 janvier 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-sixième jour de janvier de l'an deux-mille-vingt-deux (26 janvier 2022).